

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute réservation /ou commande de l'une des prestations proposées par la société Centre de Balnéothérapie d'Aix en Provence, SARL au capital social de 16 000 €, dont le siège social est situé 55 Av des Thermes – CS 80889 - 13627 Aix en Provence Cedex 1 – France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 434 570 164.

N° SIRET 434 570 164 00013

N° d'identification de T.V.A. FR4343457016400013 APE 9604

Coordonnées : Tél. 04 42 23 81 82 – Fax. 04 42 95 11 33 – contact-spasextius@partouche.com

Ci-après dénommé le vendeur ou SPA THERMES SEXTIUS

Article I. Objet

Les présentes Conditions Générales de vente , et règlement intérieur qui y est annexé ont pour objet de fixer les modalités de souscription, de commande et de réalisation des prestations choisies.

Elles prévalent sur toutes conditions ou stipulations contraires, elles annulent et remplacent les conditions générales de vente ayant pu régir les relations antérieures entre les Parties. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Le Client déclare avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions générales.

Spa Thermes Sextius se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment en fonction des besoins.

Le Client peut prendre connaissance à tout moment de la version des Conditions Générales de Vente, et du règlement intérieur en vigueur en cliquant sur le lien www.thermes-sextius.com onglet « informations pratiques ». Les Conditions Générales de Vente, et le règlement intérieur en vigueur au moment de la conclusion du contrat de vente sont celles qui lui sont opposables.

Le vendeur peut à tout moment mettre à jour ces documents contractuels.

Article II. Abonnements - souscriptions

L'achat des prestations proposées par le Spa Thermes Sextius peut être réalisé sur place ou en ligne sur le site www.thermes-sextius.com. Différents types d'abonnements sont disponibles et détaillés sur le site du vendeur.

Pour réaliser son achat, le Client place dans son panier l'abonnement de son choix, puis doit renseigner ses coordonnées personnelles valider sa commande et en procéder à son paiement.

Avant de procéder au paiement un écran récapitulatif de la commande et de son montant TTC s'affiche sur l'écran.

Section 2.01 Différents types d'abonnements sont proposés par le Spa Thermes Sextius

- (i) un abonnement d'un an avec paiement immédiat de la totalité du prix au moment de l'achat
- (ii) un abonnement mensuel, payé mensuellement par prélèvement bancaire SEPA.

Dans le cadre du choix du paiement par prélèvement SEPA, le Client peut, à tout moment avoir communication de sa Référence Unique de Mandat (RUM) ainsi que de son échéancier de paiement sur demande écrite adressée au Spa Thermes Sextius dont l'adresse figure à l'article 1 ci-dessus.

Pour tout paiement par prélèvement bancaire SEPA, le Client doit fournir un RIB, exclusivement établi au nom du Client, sur lequel figurent les références IBAN et BIC, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA visé en **Annexe 3**.

Tél : 04 42 23 81 82

www.thermes-sextius.com – contact-spasextius@partouche.com

INITIALES CLIENT :

Centre de Balnéothérapie d'Aix en Provence 55 Av des Thermes – CS 80889 - 13627 Aix en Provence Cedex 1
SARL au capital de 16000 Euros - RCS Aix en Provence 2001 B 207- SIRET 434 570 164 00013 – APE 9604

Section 2.02 Prix

Les prix applicables s'entendent toutes taxes comprises, ils sont exprimés en euros et sont ceux en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement, tels que visés en Annexe XX le Spa Thermes Sextius se réserve le droit de modifier ses tarifs : les nouveaux tarifs s'appliquent aux abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celle-ci ait été publiée sur les supports de communications habituels pour informer le Client.

Dans le cadre de l'abonnement réglé mensuellement les modifications tarifaires sont applicables au Client dans les deux mois suivant leur publication. Le Client reçoit du Spa Thermes Sextius un courriel ou courrier l'informant de l'augmentation tarifaire.

Si le Client décide de refuser cette modification tarifaire il peut résilier l'abonnement sans frais en adressant un courrier au Spa Thermes Sextius l'informant de son souhait de résilier son abonnement suite à la modification tarifaire intervenue.

Section 2.03 Modalités de paiement

Le Client peut régler son abonnement directement sur le site par carte bancaire (visa, MasterCard), ou au Spa Thermes Sextius par carte bancaire (visa, Mastercard), par chèque bancaire sur présentation d'une pièce d'identité, ou en espèces.

La souscription de tous les abonnements réglés par prélèvement mensuel doit être réalisée directement au Spa Thermes Sextius.

Elle nécessite la fourniture d'un RIB au nom du souscripteur, de la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile, ainsi que l'autorisation de prélèvement dûment complétée.

En sus des prestations incluses dans l'abonnement qu'il a souscrit, le client peut accéder selon la nature de son abonnement à certaines des activités de remise en forme du Spa Thermes Sextius.

Section 2.04 Droit de rétractation

Le Client dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de son achat sur le site www.thermes-sextius.com, ou à l'accueil du Spa, pour faire part au SPA TERMES SEXTIUS de son intention de se rétracter, sans motif ni pénalité, par lettre recommandée adressée à : Spa Thermes Sextius, 55 Av des Thermes – 13100 Aix en Provence.

Le Client doit impérativement préciser ses nom, prénom, adresse ainsi que sa date d'inscription et le service souscrit, selon le modèle reproduit ci-après.

Le Spa Thermes Sextius s'engage à rembourser au Client toutes les sommes qui auraient été prélevées dans les 14 jours suivant la date à laquelle il est informé par le Client de sa décision de se rétracter. Toutefois, dans l'hypothèse où, le Client souhaiterait expressément que son abonnement commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours francs courant à compter de sa commande, il perdrait le droit d'exercer son droit de rétractation.

Formulaire type de rétractation

À l'attention de SPA THERMES SEXTIUS
55 Av des Thermes – CS 80889 - 13627 Aix en Provence Cedex 1

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Adressez ce courrier en lettre recommandée avec accusé de réception.

Article III. Accès au Spa Thermes Sextius - prestations

Section 3.01 Généralités

Le Spa Thermes Sextius est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 pour les activités sportives et de 9h00 à 20h30 pour les soins, et le dimanche sur réservation. La direction se réserve le droit de modifier les horaires sans préavis.

Les différentes formules d'abonnement proposées donnent accès à des prestations spécifiques qui sont décrites sur le site www.thermes-sextius.com et affichées au Spa Thermes Sextius.

Section 3.02 Validation de l'inscription

Passé une (1) heure à compter de l'envoi par le Spa Thermes Sextius du courriel de confirmation de sa commande, le Client peut se présenter à l'accueil du Spa où lui sera délivré, après remise des présentes conditions générales de vente, et du règlement intérieur, datées et signées et sur présentation d'une pièce d'identité, une carte de membre, personnalisée.

En cas de perte, de vol, ou demande de réédition de la carte de membre, la somme forfaitaire de 5€ TTC sera facturée au Client au titre des frais.

Section 3.03 Types de formules d'abonnements

Tableau des formules d'abonnements en **Annexe 2**.

Tous les abonnements, Pass et autres formules sont nominatives. Elles ne sont ni transmissibles ni cessibles pour quelle que cause que ce soit, même à cause de mort. Tous les tarifs visés sont exprimés toutes taxes comprises (T.T.C).

Section 3.04 Plannings des cours

Les planning des cours sont arrêtés tous les 6 mois et mis en ligne sur le site et affichés au Spa THERMES SEXTIUS. Le vendeur se réserve la possibilité de modifier lesdits plannings sans que cela puisse constituer un motif de résiliation de l'abonnement par le Client.

Les éventuelles modifications seront affichées et/ou mises en ligne trois semaines avant leur mise en application

Section 3.05 Réservation des cours

Le Client doit réserver le cours de son choix, sous réserve de places disponibles, pour pouvoir y participer et ce au plus tard **deux (2) heures avant l'heure prévue** au planning.

La réservation peut se faire par téléphone au 04 42 23 81 82 (prix d'un appel local) ou par e-mail à coachs-spasextius@partouche.com.

Section 3.06 Conditions d'annulation d'un cours

Toute réservation de cours peut être annulée au plus tard jusqu'à la veille avant 12 heures. Passé ce délai le cours est considéré comme pris et sera décompté de la formule souscrite par le Client.

Section 3.07 Mise à disposition de casiers

Le Spa Thermes Sextius met à la disposition de ses clients des casiers munis d'un dispositif permettant leur fermeture par un code numérique qui ne sont pas personnellement assignés, leur nombre est limité et leur disponibilité ne peut être garantie ; en tout état de cause ils doivent être libérés à la fermeture du SPA.

Section 3.08 Mise à disposition de places de parking

Le Spa Thermes Sextius dispose de places de parking, qui sont mises à la disposition des clients.

Elles ne sont pas personnellement assignées, leur nombre est limité et leur disponibilité ne peut être garantie, en tout état de cause elles doivent être libérées à la fermeture du SPA.

Section 3.09 Conditions d'accès au Club et Club+

Le Club et Club+ sont des services additionnels mis en place par le SPA et sont réservés exclusivement aux clients qui remplissent les conditions prévues en annexe.

Ces services additionnels et leurs conditions d'accès, sont modifiables à tout instant, sans que les abonnés qui en bénéficient dans le cadre de leurs abonnements et/ou forfaits, puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Section 3.10 Accès à la piscine & au SPA sensoriel

Les conditions d'accès à la piscine extérieure et au Spa sensoriel en vigueur, sont stipulées en annexe. Elles sont modifiables à tout instant, sans faire l'objet de remboursement pour les abonnés en ayant l'usage dans le cadre de leurs abonnements et/ou forfaits.

Article IV. Obligations du client

Le présent contrat est conclu intuitu personae, le Client s'interdit en conséquence de transmettre son abonnement / carte, à quelque titre que ce soit, et de quelque façon que ce soit à un tiers. Le vendeur refusera l'accès au Spa Thermes Sextius à toute personne se présentant avec une carte-membre dont elle ne serait pas personnellement titulaire (photographie et/ou informations non conformes aux données enregistrées par le vendeur sur son fichier clients).

Le Client s'engage à respecter les consignes et recommandations du personnel du Spa Thermes Sextius dans la pratique de l'activité choisie afin de préserver sa santé et sa sécurité. Le Client s'engage à respecter strictement le Règlement Intérieur, annexé aux présentes ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité, affichées dans le Spa Thermes Sextius. En cas de non-respect du Règlement Intérieur, le vendeur se réserve le droit de prendre toutes mesures propres à assurer la préservation des intérêts de l'ensemble de ses clients pouvant aller jusqu'à l'exclusion pour une durée maximale de 2 mois.

En signant les présentes conditions générales de vente, le Client certifie que son état de santé et sa constitution physique lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement de bénéficier des prestations que lui fournit le Spa Thermes Sextius.

Il déclare expressément qu'il ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, et en particulier d'aucun problème cardiaque ou respiratoire, sans que cette liste soit exhaustive, décelés antérieurement au jour de l'adhésion.

Si en cours d'exécution du contrat, son état de santé devenait incompatible avec la poursuite de la jouissance des prestations prévues par la formule à laquelle il a souscrit, il relève de sa seule responsabilité d'y mettre un terme immédiatement.

A défaut, le Spa Thermes Sextius décline par avance toute responsabilité en cas de dommage corporel, et au surplus le client ne pourra pas prétendre au remboursement d'une partie du prix payé dans les conditions prévues ci-après à l'article 6.02.

Article V. Durée d'engagement

L'adhésion par paiement au comptant prend effet après un délai de 14 jours francs à compter de la date d'achat, et prend fin 365 jours calendaires après la date de prise d'effet de l'abonnement.

L'adhésion par paiement mensuel SEPA fait l'objet d'un contrat spécifique. Le contrat est renouvelé chaque mois par tacite reconduction et peut être résilié dans les conditions prévues à l'article 10.2.

La non-utilisation temporaire ou définitive des prestations prévues à l'abonnement n'entraîne en aucun cas la suspension, la prolongation ou le remboursement, des prestations souscrites.

Les demandes de suspension ou de résiliation anticipées d'un abonnement réglé par prélèvement mensuel, au Spa Thermes Sextius pourront néanmoins être déclarés recevables, sur présentation d'éléments de preuves irréfutables permettant de justifier de manière incontestable l'impossibilité, pour le client, de poursuivre son engagement, tels qu'une incapacité médicale de longue durée empêchant totalement la pratique de l'activité sportive, ou un déménagement lointain (à plus de 50 km du Spa Thermes Sextius). Ces justificatifs devront être fournis au Spa Thermes Sextius dans le délai maximum d'un mois à compter de la survenance de l'évènement ouvrant droit à la résiliation anticipée de l'abonnement mensuel. Dans cette éventualité, le client pourra bénéficier de la prorogation de son abonnement en cas d'incapacité temporaire supérieure à 30 jours et de la résiliation de son abonnement en cas d'incapacité définitive.

Tél : 04 42 23 81 82

www.thermes-sextius.com – contact-spasextius@partouche.com

Centre de Balnéothérapie d'Aix en Provence 55 Av des Thermes – CS 80889 - 13627 Aix en Provence Cedex 1
SARL au capital de 16000 Euros - RCS Aix en Provence 2001 B 207- SIRET 434 570 164 00013 – APE 9604

INITIALES CLIENT :

Article VI. Résiliation

Section 6.01 A l'initiative du Spa Thermes Sextius

Le Spa Thermes Sextius se réserve le droit de résilier tout abonnement de plein droit, sans préavis ni mise en demeure préalable à compter de la date de réception par le client, d'un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception lui notifiant ladite résiliation motivée dans les cas suivants :

- Violation du règlement intérieur, des présentes conditions générales de vente ou plus généralement de toute réglementation applicable au Spa Thermes Sextius.
- Violation grave et/ou réitérée des présentes conditions générales et/ou du règlement intérieur, dans ses dispositions relatives à l'hygiène ou à la sécurité.
- Non-paiement des sommes dues au titre de l'abonnement (et ce, quel que soit le mode de paiement).

Le client se verra alors immédiatement refuser l'accès au Spa Thermes Sextius et ce jusqu'à la régularisation du paiement.

Dans cette éventualité, le Spa Thermes Sextius se réserve la possibilité le cas échéant de demander réparation des dommages qu'il subirait de ce fait et du fait de la résiliation anticipée du contrat.

Section 6.02 A l'initiative du Client

Les abonnements payés au comptant ne sont pas résiliables et n'ouvrent droit à aucun remboursement pour quelque cause que ce soit si ce n'est raison médicale incontestable et dûment justifiée.

Dans cette éventualité le Spa Thermes Sextius, s'il s'estime satisfait des pièces produites, procède au remboursement d'une partie du prix payé au prorata des prestations non consommées.

Les abonnements payés mensuellement peuvent être résiliés chaque mois, par courrier recommandé AR adressé au Spa Thermes Sextius, moyennant le respect d'un préavis de 1 (un) mois, étant précisé que le paiement de tout mois entamé est dû intégralement, et que le délai de préavis court à compter de la réception de la lettre de résiliation par le Spa Thermes Sextius.

Si le Client souhaite résilier son abonnement mensuel pour en souscrire un nouveau il est invité à prendre attache avec le Spa Thermes Sextius directement.

Article VII. Responsabilités

Le Spa Thermes Sextius est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la Loi du 16 juillet 1984.

Cette assurance a pour objet de garantir le Spa Thermes Sextius contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels...

La responsabilité du Spa Thermes Sextius ne pourra pas être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

Le Client doit souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des services souscrits.

En application de l'article 38 de la Loi du 16 juillet 1984, le Spa Thermes Sextius informe le Client de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

En signant les présentes conditions générales de vente, le client consent une décharge médicale au Spa Thermes Sextius dont la responsabilité ne pourra pas être engagée, en cas de poursuite de l'abonnement, au mépris d'une contre-indication médicale.

De même la responsabilité du Spa Thermes Sextius ne pourra pas être recherchée en cas de dommage matériel ou corporel dont la cause serait liée au non-respect par le client, à l'une quelconque de ses obligations.

Tél : 04 42 23 81 82

www.thermes-sextius.com – contact-spasextius@partouche.com

Centre de Balnéothérapie d'Aix en Provence 55 Av des Thermes – CS 80889 - 13627 Aix en Provence Cedex 1
SARL au capital de 16000 Euros - RCS Aix en Provence 2001 B 207- SIRET 434 570 164 00013 – APE 9604

INITIALES CLIENT :

Article VIII. Données personnelles

Les données personnelles des Clients, collectées au moyen du formulaire d'inscription, sont nécessaires à la gestion des inscriptions, aux relations commerciales et permettent en outre au Spa THERMES SEXTIUS d'améliorer la qualité de ses prestations. Ces données sont également conservées à des fins de preuve et de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les données ainsi collectées ont fait l'objet d'une déclaration de traitement auprès de la CNIL.

Le Client s'engage à communiquer des données exactes, complètes et sincères. Les données collectées sont à destination de la société éditrice et de ses sous-traitants, dans le cadre du fonctionnement du Service.

Les données sont susceptibles d'être communiquées aux partenaires avec le consentement exprès et préalable des internautes et la précision de la finalité d'une telle transmission.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, aux informations les concernant qui peut s'exercer en s'adressant à Spa Thermes Sextius 55 Av des Thermes, 13100 Aix en Provence.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant signature et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article IX. Archivage du contrat

L'article 132-4 du Code de la consommation dispose que "lorsque le contrat est conclu par voie électronique et qu'il porte sur une somme égale ou supérieure à un montant fixé par décret, le contractant professionnel assure la conservation de l'écrit qui le constate pendant un délai déterminé par ce même décret et en garantit à tout moment l'accès à son cocontractant si celui-ci en fait la demande". Le seuil est fixé à 120€TTC. Ainsi tout contrat conclu pour un montant supérieur à 120€ est archivé pendant 10 ans et l'Acheteur peut y avoir accès sur simple demande écrite.

Article X. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Spa Thermes Sextius 55 Av des Thermes 13100 Aix en Provence, par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle doit obligatoirement être accompagnée d'un justificatif et doit être formulée au plus tard 15 jours après le retour du client. Passé ce délai ou en absence de justificatif, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Article XI. Divers

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions étaient considérées comme invalides ou inapplicables pour quelque raison que ce soit, ladite disposition sera corrigée dans la seule mesure nécessaire pour la rendre applicable. Il est précisé que si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article XII. Modification des CGV

Le Spa Thermes Sextius s'engage à informer le Client de l'évolution des CGV par tout moyen à sa convenance. Toute connexion au site internet après information de l'acheteur de l'évolution des Services proposés ou des CGV vaut acceptation des modifications effectuées.

Le Spa Thermes Sextius se réserve le droit de modifier, unilatéralement, les présentes CGV de même que le règlement intérieur. Le Spa Thermes Sextius s'engage à informer préalablement le Client de cette évolution par tout moyen à sa convenance.

La version des CGV acceptée par le Client exprime l'intégralité des obligations entre le Spa Thermes Sextius et l'Acheteur, relatives aux Services proposés par le Spa Thermes Sextius et annule et remplace toute déclaration, engagement, communication orale ou écrite, acceptation, contrat et accord préalable, relatifs à la fourniture des Services par le Spa Thermes Sextius.

Le Client peut à tout moment accéder aux CGV et les imprimer grâce à la fonction proposée par son navigateur.

Tél : 04 42 23 81 82

INITIALES CLIENT :

www.thermes-sextius.com – contact-spasextius@partouche.com

Centre de Balnéothérapie d'Aix en Provence 55 Av des Thermes – CS 80889 - 13627 Aix en Provence Cedex 1
SARL au capital de 16000 Euros - RCS Aix en Provence 2001 B 207- SIRET 434 570 164 00013 – APE 9604

Article XIII. Litiges

Les présentes conditions sont régies et interprétées par la seule loi française. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence au regard des dispositions du Code de Procédure Civile.

Article XIV. Annexes

- Annexe 1 Règlement intérieur
- Annexe 2 Mandat de prélèvement SEPA
- Annexe 3 Tarifs et abonnements
- Annexe 4 : Conditions accès services Club et Club +
- Annexe 5 : Conditions d'accès à la piscine extérieure et au Spa

Fait à Aix en Provence, le / /

signature :

..... (Lu et approuvé)

ARTICLE 1 L'adhérent doit être muni de sa carte membre personnelle pour accéder au Spa.
Le Spa se réserve la possibilité de refuser l'accès à toute personne n'ayant pas de carte à son nom.

ARTICLE 2 Pour des raisons de sécurité, et afin de ne pas perturber la pratique des activités sportives, l'adhérent doit déposer ses affaires personnelles dans les casiers des vestiaires prévus à cet effet, qu'il ferme avec un code numérique selon le processus décrit sur la porte du casier. Il doit obligatoirement libérer son casier après son entraînement. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le Spa se réserve le droit d'ouvrir les casiers non libérés.

ARTICLE 3 Pour des raisons de sécurité, l'adhérent s'engage à respecter la capacité d'accueil maximale de la salle de cours. Lorsque celle-ci est atteinte, l'adhérent doit renoncer à participer au cours collectif concerné.

ARTICLE 4 L'adhérent doit porter des vêtements et des chaussures de sport d'intérieur, spécifiques et exclusifs de toute autre utilisation. Les capuches, casquettes et bonnets doivent être laissés au vestiaire. Les autres couvre-chefs sont autorisés à l'intérieur du club, à condition qu'ils ne présentent pas un risque de sécurité pour l'adhérent. Pour des raisons d'hygiène, l'adhérent doit se munir d'une serviette individuelle, devant être déposée sur le matériel et sur les tapis de sol. En cas de forte affluence et d'attente, l'utilisation d'un appareil de cardio-training ne doit pas dépasser 30 minutes. Dans l'espace de Cardio Training, l'adhérent doit respecter un système de rotation sur chaque appareil (libération de la machine après chaque série). L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite dans la salle de cours collectifs.

ARTICLE 5 L'adhérent doit respecter les règles de savoir-vivre envers les autres adhérents et le personnel du Spa, il ne doit pas se dénuder en dehors des espaces vestiaires prévus à cet effet. Le Spa se réserve la possibilité d'exclure tout adhérent perturbant le déroulement des cours.

ARTICLE 6 L'adhérent s'engage à respecter les installations et le matériel de la salle. Il s'engage à respecter les consignes d'hygiène et notamment à utiliser les poubelles mises à sa disposition.

ARTICLE 7 L'adhérent ne doit pas fumer dans le Spa.

ARTICLE 8 L'adhérent ne doit pas donner de cours et/ou des conseils aux autres adhérents, ni procéder à un quelconque démarchage.

ARTICLE 9 Les personnes extérieures, bénéficiant d'une séance d'essai, d'un bon cadeau ou autorisées à entrer ponctuellement au Spa en vertu d'un accord spécifique, se doivent de respecter les mêmes obligations.

ARTICLE 10 Afin de respecter les horaires de fermeture de la salle, l'adhérent doit avoir quitté le plateau de cardio-training et de gym au minimum 15 minutes avant l'heure de fermeture du club affichée. Il n'est plus possible d'entrer dans les salles 15 minutes avant l'heure affichée de fermeture.

ARTICLE 11 L'adhérent à l'interdiction d'apporter son matériel personnel.

ARTICLE 12 En cas de non-respect du présent règlement intérieur, le Spa se réserve le droit d'exclure temporairement les contrevenants. Le non-respect du règlement intérieur par l'adhérent est également une cause de résiliation anticipée du contrat d'abonnement par le Spa THERMES SEXTIUS selon les modalités définies aux Conditions générales de vente.